

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 octobre 2010**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 3 Karine Fleury	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Alain Bahl

Le conseiller Louis Bissonnette est absent

Est également présente  
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2010-11-289**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 octobre 2010**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 13 septembre 2010

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - septembre 2010
- 5 Fabrique St-Pierre-de-Durham - Souper communautaire
- 6 Formation ADMQ - Rédaction de Règlements et politiques
- 7 Demande pour relocalisation des boîtes postales
- 8 Papeterie taxation 2011
- 9 ARDAD - Autorisation de traverse de chemin publics
- 10 Offre de service - Politique de gestion contractuelle
- 11 Conseillers juridiques - Offre de service 2011
- 12 OMH - Adoption des budgets 2011
- 13 Sygem - Module transmission T4-Relevé 1
- 14 Caisse Populaire, Renouvellement entente de tarification

**Sécurité incendie**

- 15 Achat septembre 2010
- 16 Adoption du schéma de couverture de risque

### Voirie

- 17 Ponceau Durham - L'Avenir, Travaux à effectuer
- 18 Tracteur - Achat d'un radio
- 19 Achat de déglaçant
- 20 Carrières/Sablères - Fin de période de contrôle
- 21 Route Demanche - Rechargement 2011
- 22 Subvention discrétionnaire 2010

### Hygiène du milieu

- 23 Raccordement JY Bourgault
- 24 Avis de motion Règl. 638-10 – TEU – modifiant le Règl. 526-98
- 25 Avis de motion Règl. 639-10 – TEU – modifiant le Règl. 605-05

### Urbanisme et zonage

- 26 Projet Station Service - Rte Ployard

### Loisirs et culture

- 27 Loisirs - Glissoire d'hiver en bois

### Général

#### Varia :

- 28 Correspondance  
Correspondances reçues - septembre 2010
- 29 Période à l'assistance
- 30 Levée de l'assemblée

Le varia demeure ouvert.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-11-290**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 octobre, tel que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **CONSEIL**

#### **ADMINISTRATION**

**R 2010-10-291**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2010**

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2010, tels que présentés.

#### **COMPTE À PAYER OCTOBRE 2010**

Nom Fournisseur	Solde
Action Solutions Sans Fil inc	310.86 \$
Armatures L'idéal inc.	293.37 \$
Bell Canada	334.78 \$
Bell Canada	77.19 \$
Bell Canada	96.78 \$

Bell Canada	133.13 \$
Exova	276.54 \$
Exova	292.35 \$
Centre du Camion Beaudoin INC.	91.57 \$
Chambre de commerce de Drummond	70.89 \$
Clicopies	579.05 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	21.30 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	74.50 \$
Fabrique de L'Avenir	7 525.00 \$
Financière Banque Nationale Inc.	30 162.87 \$
Ligne Plus M.L.	1 309.59 \$
Groupe HBA experts-conseils	1 395.22 \$
Les Équipements Proulx et Raïche	1 526.92 \$
Hydro Québec	77.94 \$
Hydro Québec	53.87 \$
Hydro Québec	170.34 \$
Hydro Québec	1 045.44 \$
Infotech	151.33 \$
Chassis Pro	158.03 \$
Martel, Brassard, Doyon	156.62 \$
MRC Drummond	3 078.39 \$
MRC Drummond	2 291.40 \$
Petite Caisse	263.61 \$
Pompex inc	1 298.79 \$
Pompex inc	217.45 \$
Entretien paysage Julie Houle	198.00 \$
Entretien paysage Julie Houle	132.00 \$
R.I.G.D. Bas St-François	6 455.83 \$
Transport Claude Boyce Inc.	310.41 \$
Bernier Martine	137.33 \$
XITTEL inc.	113.22 \$
Ministre des Finances	50 995.00 \$
Ville de Drummondville	146.20 \$
Wurth Canada Limited	60.25 \$
Promotek	536.16 \$
	<b>112 619.52 \$</b>
<b>INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2010</b>	
<b>Nom Fournisseur</b>	<b>Solde</b>
Drapeaux et Bannières L'Étandard	222.36 \$
Poirier Maurice	350.00 \$
Hydro Québec	345.66 \$
Hydro Québec	607.34 \$
Bell Mobilite	36.88 \$

Bell Mobilite	41.84 \$
Bell Mobilite	32.28 \$
	<b>1 636.36 \$</b>

<b><u>SALAIRE SEPTEMBRE 2010</u></b>	
Salaire septembre 2010	12 949.15 \$
Remises provinciales septembre 2010	2 917.43 \$
Remises fédérales septembre 2010	1 260.90 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRE SEPTEMBRE 2010</b>	<b>17 127.48 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL CAP OCTOBRE 2010</b>	<b>112 619.52 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2010</b>	<b>1 636.36 \$</b>
<b><u>TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2010</u></b>	<b>131 383.36 \$</b>

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-292**

**5. FABRIQUE ST-PIERRE-DE-DRUHAM**

**ATTENDU QUE** la Fabrique de L'Avenir a fait parvenir une demande de commandite pour le souper communautaire de la Fabrique du 30 octobre 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'offrir une commandite de 340 \$ pour la réservation d'une table de 8 personnes, au souper communautaire de la Fabrique de L'Avenir, et que chacune des 8 personnes qui constitueront la table paie son propre repas, au coût de 20 \$ par personne. Ce qui totalisera une commandite de 500 \$ pour la Fabrique de L'Avenir.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-293**

**6. FORMATION ADMQ – RÉDACTION DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES**

**ATTENDU QUE LE** programme de formation de L'ADMQ offre un vaste éventail de formation et que la formation « La rédaction de documents : les règlements et politique – volet 1 » est offerte dans la région de Drummondville le 15 octobre 2010 au coût 215 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Martine Bernier, à s'inscrire et à participer à la formation « La rédaction de documents : les règlements et politique – volet 1 » offerte dans la région de Drummondville le 15 octobre 2010 au coût 215 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu de rembourser les frais de repas et de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-294

**7. DEMANDE POUR RELOCALISATION DES BOÎTES POSTALES**

**ATTENDU QUE** les boîtes postales communautaires sont situées sur le terrain de la Maison de la Culture;

**ATTENDU QUE** la Fondation L'Avenir en Héritage par Madame France Jutras demande à la municipalité l'autorisation de relocaliser ces boîtes postales au bureau municipal, soit au 545 rue Principale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser la relocalisation des boîtes postales communautaires sur le terrain du bureau municipal, soit au 545 rue Principale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-295

**8. PAPETERIE TAXATION 2011**

**ATTENDU QUE** la papeterie est à commander pour la taxation 2011;

**ATTENDU QU'**Infotech demande un acompte de 50 % avant le 15 octobre 2010 afin de garantir la commande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de se procurer la papeterie nécessaire à la taxation 2011 auprès d'Infotech, soit : enveloppes, compte de taxes et reçus, le tout au coût de 1 309 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu qu'un acompte de 50 %, soit 654.50 \$ plus les taxes applicables soient versé, à Infotech afin de garantir notre commande.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-296

**9. ARDAD – AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMINS PUBLICS**

**ATTENDU** la demande écrite de Club de motoneige ARDAD de Drummondville afin de recevoir l'autorisation de traverser certains chemins publics de la municipalité par un sentier de motoneige;

**ATTENDU QUE** les traverses demandées sont situées sur les routes énumérées ci-bas;

7 <sup>e</sup> Rang	Lot 405	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang	Lots 405 et 397	1 KM
5 <sup>e</sup> Rang	Lot 397	Traverse
4 <sup>e</sup> Rang	Lot 257	Traverse
Route Gagnon	714	Traverse
2 <sup>e</sup> Rang	738	Traverse
1 <sup>er</sup> Rang	29	Traverse
6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)	150 m. de Rte O'Brien	500 m.
Route O'Brien 200 m du 6 <sup>e</sup> Rang (Tourville)		Traverse

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accorder la demande du Club de motoneige ARDAD pour une autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-297

**10. OFFRE DE SERVICE – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** toutes les municipalités ont l'obligation de se doter d'une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

**ATTENDU QUE** le cabinet d'avocats Monty Coulombe S.E.N.C. présente une offre de service de rédaction d'une politique de gestion contractuelle pour un montant forfaitaire de 475 \$ plus les taxes applicables, comprenant :

- La préparation d'un projet de politique;
- Jusqu'à trois (3) heures de travail d'adaptation aux besoins spécifiques de notre municipalité;
- La rédaction d'un texte final de politique répondant aux besoins spécifiques de notre municipalité.

**ATTENDU QUE** le cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. présente une offre de service de rédaction d'une politique de gestion contractuelle pour un montant forfaitaire de 1 200 \$ plus les taxes applicables, pouvant être partagée entre plus d'une municipalité avec comme conditions :

- Le cabinet fera affaire exclusivement avec la municipalité qui le mandatera et qui deviendra la porte-parole des autres municipalités;
- La facturation sera transmise à la municipalité qui mandatera le cabinet et celle-ci devra s'occuper du partage des honoraires avec les autres.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter l'offre de service du Cabinet Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. pour la rédaction d'une politique de gestion contractuelle au montant forfaitaire de 1 200 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu que :

- La directrice générale / secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier, sollicite d'autres municipalités à partager le coût d'une seule politique;
- Qu'un maximum de trois (3) municipalités, incluant L'Avenir, partage une seule politique et ses coûts;
- Qu'à défaut de trouver 2 autres municipalités désirant partager, la Directrice générale / Secrétaire-trésorière soit autorisée à mandater le cabinet avec seulement une seule autre municipalité participante;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **11. CONSEILLERS JURIDIQUES – OFFRE DE SERVICE 2011**

Le conseiller Alain-Serge Vigeant propose que ce point soit reporté à une séance ultérieure.

**R 2010-10-298**

#### **12. OMH – ADOPTION DES BUDGETS 2011**

**ATTENDU QUE** l'OMH (Office Municipal d'Habitation) doit déposer ses prévisions budgétaires chaque année pour approbation par le conseil municipal;

**ATTENDU** la réception de leur résolution R-05.09.10;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2011 de l'OMH, telles que déposées au présent conseil.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-299**

#### **13. SYGEM – MODULE TRANSMISSION T4 – RELEVÉ 1**

**ATTENDU QUE** dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le gouvernement exige que tous les émetteurs de relevés, produisant plus de 50 exemplaires d'un même relevé, transmettent leurs relevés par internet;

**ATTENDU QUE** la firme Infotech propose un module compatible avec le logiciel comptable Sygem, de la municipalité, permettant la transmission

des copies de T4 et Relevés 1 aux différents paliers gouvernementaux, et ce, par internet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser l'achat du module T4 – R1 par internet de la firme Infotech, au montant de 300 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-300

**14. CAISSE POPULAIRE, RENOUELEMENT ENTENTE DE TARIFICATION**

**ATTENDU** le renouvellement de l'entente de tarification pour le compte d'entreprise détenu à la Caisse Desjardins des Chênes;

**ATTENDU QUE** la Caisse est en mesure de renouveler l'entente de tarification fixe actuelle de 150 \$ par mois;

**ATTENDU QUE** la présente convention entre en vigueur à la date de la signature jusqu'au 30 juin 2011 et se renouvellera automatiquement, d'année en année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de renouveler l'entente sur la tarification et d'autoriser le maire Monsieur Jean Parenteau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente de tarification de la Caisse Desjardins des Chênes;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-10-301

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**15. ACHAT OCTOBRE 2010**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour octobre 2010**

	Coût unit.	Qté	Total	
<b><u>Appareils respiratoires</u></b>				
02 220 00 526	Vérification annuelle obligatoire des cylindres d'air	35.00 \$	37	1 295.00 \$
02 220 00 526	Test hydrostatique obligatoire des cylindres aux 5 ans	50.00 \$	3	150.00 \$
<b><u>Équipement incendie</u></b>				
02 220 00 725	Vérification et entretien complet des outils hydrauliques de désincarcération (problèmes de fonctionnement)	900.00 \$	1	900.00 \$

**Véhicules et pompes**

02 220 01 525	Essais annuels obligatoires des pompes portatives et véhiculaires (camions 608 et 6208)	150.00 \$	4	600.00 \$
---------------	---	-----------	---	-----------

**Total de la demande** **2 945.00 \$**

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 945 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-302**

**16. ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

**ATTENDU QUE** les travaux de révision et d'ajustement du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Drummond, en fonction des commentaires et suggestions du ministère de la Sécurité publique du Québec, sont maintenant terminés;

**ATTENDU QUE** chaque municipalité de la MRC de Drummond doit adopter le schéma de couverture de risque aux fins de pouvoir poursuivre le processus visant à l'approbation et la reconnaissance de ce document auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Drummond, version révisée de juin 2010 afin de poursuivre le processus visant à l'approbation et à la reconnaissance de ce dernier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-303**

**VOIRIE**

**21. PONCEAU DURHAM – L'AVENIR, TRAVAUX À EFFECTUER**

**ATTENDU** la résolution R 2010-06-195;

**ATTENDU QUE** ledit ponceau est situé sur le territoire de la municipalité de L'Avenir;

**ATTENDU QUE** des travaux urgents de réparation et remplacement dudit ponceau sont à effectuer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser une dépense de 8 500 \$ afin de procéder aux travaux de réparation du ponceau.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-304**

**18. TRACTEUR – ACHAT D'UNE RADIO**

**ATTENDU QUE** la radio du tracteur municipal a cessé de fonctionner et que l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch l'a remplacé par un neuf;



**ATTENDU QUE** cette dépense s'élève à 99 \$ plus les taxes applicables à être remboursée à l'inspecteur en voirie Monsieur Sidney Lynch;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la dépense de 99 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une radio neuf pour le tracteur municipal. Il est aussi résolu d'autoriser le remboursement de cette dépense à Monsieur Lynch sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-305**

**19. ACHAT DE DÉGLAÇANT**

**ATTENDU** la résolution R 2010-09-273;

**ATTENDU QUE** de nouvelles offres de services ont été reçues et que le conseil désire, les prendre en considération soit;

- Mines Seleine: 91.89 \$ / tonne livrée
- Sel Warwick 92 \$ / tonne livrée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat de 50 tonnes de déglaçant chez Mines Seleine au montant de 91.89 \$ la tonne / livrée à notre entrepôt.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-306**

**20. CARRIÈRES/SABLIÈRES – FIN DE PÉRIODE DE CONTÔLE**

**ATTENDU** la résolution R 2010-05-155;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que les mesures de contrôles et vérifications au niveau des matières extraites des carrières / sablières situées sur son territoire continuent jusqu'au 31 octobre 2010. Il est aussi résolu de réévaluer la période de contrôle chaque mois.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-307**

**21. ROUTE DEMANCHE – RECHARGEMENT 2011**

**ATTENDU QUE** faisant suite à la fermeture de la route Caya située sur le territoire de Drummondville par le MTQ (Ministère des Transports du Québec), la circulation a été détournée entre-autre, par la route Demanche située sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce détour a engendré un plus grand flot de circulation et que la route Demanche nécessitera du rechargement en 2011 pour sa remise en état d'avant le détour;

**ATTENDU QU'**il faut prévoir avec nos fournisseurs les quantités de rechargement qui seront nécessaires pour l'année 2011 afin que ceux-ci puissent se constituer une réserve suffisante;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur en voirie soumet au conseil une estimation des travaux de rechargement au montant de 119 625 \$ plus les taxes applicables incluant une quantité approximative de 8 700 tonnes de gravier MG20G pour le rechargement, le transport, le nivellement et la compaction;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de demander au MTQ de

pourvoir au rechargement de la route Demanche pour l'année 2011 pour la totalité des coûts de l'estimation des travaux. Il est aussi résolu qu'une réponse du MTQ, soit requise au plus tard à la fin du mois de novembre 2010 afin de pouvoir prendre en compte ces sommes aux budgets 2011.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-308**

**22. SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE 2010**

**ATTENDU QUE** dans le but de compléter le dossier de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier, auprès de Transport Québec, une résolution du conseil municipal doit confirmer l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement exécutés sur les rangs 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> pour un montant subventionné de 23 500 \$;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des transports doivent être jointes au formulaire à remplir pour recevoir le remboursement de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de confirmer l'exécution des travaux et d'autoriser la directrice générale à remplir le formulaire de demande de remboursement de la subvention à être acheminée au Ministère des Transports dans les délais prescrits;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-309**

**23. RACCORDEMENT JY BOURGALT**

**ATTENDU** la résolution R 3535-12-08;

**ATTENDU QUE** Monsieur Jean-Yves Bourgault a présenté la faisabilité du projet de raccordement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Monsieur Jean-Yves Bourgault à raccorder sa propriété sise au 5 rue Cloutier à L'Avenir, lots 161P, 161-25 canton de Durham, circonscription foncière de Drummond au réseau d'égout de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**24. AVIS DE MOTION RÈGL. 638-10 – TEU – MODIFIANT LE RÈGL. 526-98**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Alain Bahl qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 526-98 décrétant la construction d'un réseau de collecte des eaux usées et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût, en vue d'agrandir le périmètre de taxation.

**25. AVIS DE MOTION RÈGL. 639-10 – TEU – MODIFIANT LE RÈGL. 605-05**

Avis de motion est donné par le conseiller François Vallières qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté un Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 605-05 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées, en vue d'agrandir le périmètre de taxation.

**R 2010-10-310**

**URBANISME ET ZONAGE**

**26. PROJET STATION SERVICE – RTE PLOYARD**

**ATTENDU QU'**une demande d'intention a été acheminée à la municipalité concernant le principe d'un projet de station service à être implantée sur la route Ployard près de l'autoroute 55, plus précisément sur le lot 245P du cadastre de Durham circonscription foncière de Drummond;

**ATTENDU QUE** le CCU (Comité Consultatif en Urbanisme) recommande au conseil d'accueillir favorablement cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'accueillir favorablement la demande concernant le principe d'un projet d'implantation d'une station service sur la route Ployard près de l'autoroute 55, plus précisément sur le lot 245P du cadastre de Durham circonscription foncière de Drummond sous réserve que la réalisation d'un tel projet n'appartient pas seulement au conseil municipal.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-10-311**

**LOISIRS ET CULTURE**

**27. LOISIRS – GLISSOIRE D'HIVER EN BOIS**

**ATTENDU QUE** le conseil désire appuyer le projet du comité des Loisirs dans la construction d'une glissière d'hiver, en bois d'une valeur approximative de 10 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser un appui financier de 3 000 \$ au comité des Loisirs pour la construction d'une glissière d'hiver, en bois.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

**R 2010-10-312**

**R 2010-09-275 adoptée à la séance du 13 septembre 2010 - rediscussions et précisions**

**ATTENDU QUE** le conseiller Alain Bahl propose une modification à la résolution R 2010-09-275;

**ATTENDU QUE** le libellé de la résolution R 2010-09-275 reste semblable, à la seule modification que le conseil désire permette à Monsieur Maurice Gendron de poser sa candidature au poste vacant, d'employé de voirie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée de garder semblable, le libellé de la résolution R 2010-09-275, à la seule modification que le conseil désire permettre à

Monsieur Maurice Gendron de poser sa candidature au poste vacant, d'employé de voirie.

R 2010-10-313

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-09-287 adoptée à la séance du 13 septembre 2010 - rediscutions et précisions**

**ATTENDU QUE** le conseiller Alain Bahl propose une modification à la résolution R 2010-09-287;

**ATTENDU QUE** le libellé de la résolution R 2010-09-287 reste semblable, à savoir que la municipalité appuie toujours la tenue de la course cyclisme sur son territoire, à la seule modification qu'avant de s'impliquer sous forme de subvention, le conseil désire avoir une rencontre afin de connaître les coûts réels de la municipalité à la tenue de cet événement à L'Avenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que le conseil désire avoir une rencontre avec le comité organisateur de la course cycliste afin de connaître l'implication monétaire totale de la municipalité avant de prendre un quelconque engagement d'un montant de subvention à être octroyé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**28. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2010 est remis à tous les conseillers.

**29. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2010-10-314

**30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 58 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 1<sup>er</sup> novembre 2010.**